

Conseil municipal du 15 décembre 2022

Délibération C.M. 2022 - 92

Secrétaire de séance :

Sacha GAILLARD

Présents: 27 Pouvoirs: 8 Votants:

Ne prend pas part:

Pour: Contre: Abstentions:

Le Maire

Éric BERDOATI

Les Adjoints au Maire

Mme Ségolène de LARMINAT Jean-Christophe PIERSON Mme Brigitte PINAULDT Jacques GRUBER Mme Capucine FREMIN Du SARTEL Olivier BERTHET Mme Anne Jean-Claude TREMINTIN Mme Françoise ASKINAZI Nicolas **PORTEIX** M. Sacha GAILLARD DOMAS Mme Diane Jean-Christophe ACHARD

Les Conseillers

Mme Mireille GUEZENEC Jean-Jacques VEILLEROT

Mme Nathalie MOUTON-VEILLÉ Mme Edith SAGROUN Mme Virginie RECHAIN Mme Diane MICHOUDET Nicolas PUJOL PEIGNÉ Mme Céline François-Henri REYNAUD Laurent MONJOLE M. Arnaud BOSSER GEISMAR Mme Pauline Mme Claire LOUVET Christophe WARTEL M Pierre BOSCHE Mme Catherine GREVELINK Mme Delphine POTIER MAYCHMAZ M. Rafaël CAZENEUVE Pierre M. Xavier **BRUNSCHVICG DOUTSAS** Mme Irène

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence d'Éric BERDOATI - Maire, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du 8 décembre 2022.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : d'Anne COVO à Jacques GRUBER, de Françoise ASKINAZI à Éric BERDOATI, d'Edith SAGROUN à Nicolas PORTEIX, de François-Henri REYNAUD à Diane DOMAS, d'Arnaud BOSSER à Sacha GAILLARD, de Pauline GEISMAR à Nathalie MOUTON-VEILLÉ, de Christophe WARTEL à Ségolène de LARMINAT et de Pierre CAZENEUVE à Pierre BOSCHE.

92/ DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'ANNEE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2022 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2022,

CONSIDERANT l'annexe ci-après explicitant les éléments de la décision modificative n°1 de l'exercice 2022,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE: APPROUVE la décision modificative n°1 du budget de la Ville pour l'exercice 2022 telle que présentée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Sacha GAILLARD Secrétaire de séance

Télétransmission en Préfecture le : Numéro AR. - Préfecture :

6 DEC. 2022

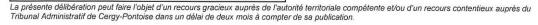
22-17 82 H Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :

9 DEC. 2022 Acte exécutoire en date du :

DEC 2022 Fait et délibéré à Saint-Cloud. le 15 décembre 2022 Pour extrait conforme,

Éric BERDOATI

Maire





Direction des Finances République française Ville de Saint-Cloud

Budget principal 2022 Décision modificative n°1

		Fonctionnement					Investissement	
		Dépenses					Dépenses	
Chapitre Nature	Fonction	Objet	Montant	Chapitre	Nature	Fonction	Objet	Montant
-	+	Autres services extérieurs	-8 000,00	23	2313	91	Travaux AP/CP	-4 575 000,00
	-	Intérêts	8 000,000	23	23130	314	Travaux AP/CP	-875 000,00
ion rée			0,00	0,00 Opération réelles	réelles			-5 450 000,00
Opération d'ordre			0,00	0,00 Opération d'ordre	d'ordre			00,0
TOTAL			00'0	TOTAL				-5 450 000,00
		Recettes					Recettes	
Chanitre Nature	Fonction	Objet	Montant	Chapitre	Nature	Fonction	Objet	Montant
Ļ	+			13	1322	314	Région	55 000,00
					1322	413	Région	70 000,00
					1323	112	Département	150 000,00
					1323	212	Département	120 000,00
	-				1323	413	Département	688 000,00
					1323	822	Département	65 250,00
					1328	64	CAF	228 991,00
				16	1641	9	Emprunt	-3 697 241,00
Opération réelles			00'0	0,00 Opération réelles	éelles			-2 320 000,00
200		Evcédent reporté		041	16878	0		-3 130 000,00
Onération d'ordre			00'0	0,00 Opération d'ordre	d'ordre			-3 130 000,00
			000	0 00 TOTAL				-5 450 000,00

annexé à la délibération n° 92

du 15 décembre 2022

Télétrims mission en Brêfecture le : 16 DEC. 2022

Naméros AR. - Bréfecture 22 - 17837

Raméros AR. - Bréfecture par Ville de Saint-Cland le : 19 DEC. 2022

Acte executivite un date du: 19 DEC. 2022

Eric BERDOATI Le Maire

Cheganian.

